

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 78-23
ANNEXE « A »**

ANNEXE « A »

1. SERVICES ADMINISTRATIFS	5
1.1 Émission de documents	5
1.2 Attestations et assermentations	5
1.3 Autres frais	6
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques	6
1.5 Vente d'articles promotionnels – Service des communications	6
2. SERVICE DE POLICE	7
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES	9
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou tout autre intervention pour le compte de non-résident du territoire desservi	9
3.2 Certificat d'autorisation	10
3.3 Location d'équipement (sans opérateur)	10
3.4 Autres frais	10
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	11
4.1 Réseau d'aqueduc	11
4.2 Réseau d'égout	11
4.3 Service de réfection	11
4.4 Autres	12
4.5 Équipements	13
4.6 Main-d'œuvre	13
4.7 Matériaux	13
5. SERVICE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES	14
5.1 Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	14

ANNEXE « A »

6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	15
6.1 Émission de permis	15
6.1.1 Permis de lotissement.....	15
6.1.2 Permis de construction.....	15
6.1.3 Permis d'opération	18
6.2 Émission de certificats	18
6.2.1 Certificat d'autorisation.....	18
6.2.2 Certificat d'occupation.....	19
6.2.3 Autres demandes	20
6.2.4 Autres frais	21
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	22
7.1 Service des loisirs – Administration.....	22
7.1.1 Carte de citoyen (pour les résidents seulement) ou organisme reconnu	22
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville	22
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent.....	22
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires: brochures loisirs – culture	23
7.2 Service des loisirs – Activités	24
7.2.1 Programmation sportive	24
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche.....	25
7.3 Service des loisirs – Location de locaux et de plateaux.....	26
7.3.1 Terrains sportifs	26
7.3.2 Chalets municipaux.....	29
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires	29
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires	30
7.4 Service des loisirs – Division aquatique	31
7.4.1 Programmation.....	31
7.4.2 Bains	34
7.4.3 Location.....	36
7.4.4 Vente de produits	37
7.5 Service des loisirs – Complexe sportif Gilles-Tremblay	38

ANNEXE « A »

7.5.1 Programmation.....	38
7.5.2 Locations de locaux	39
7.5.3 Équipements	39
7.6 Service des loisirs – Centre communautaire Laurent-Venne.....	40
7.6.1 Programmation.....	40
7.6.2 Locations de locaux	41
7.6.3 Équipements	43
8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES.....	44
8.1 Réseau des bibliothèques	44
8.1.1 Carte de bibliothèque (annuelle).....	44
8.1.2 Accès au Créalab.....	44
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations	45
8.1.4 Autres frais et services.....	46
8.1.5 Vente de produits	47
8.1.6 Frais de consommables au Créalab	47
8.2 Location de locaux.....	48
8.2.1 Centre d’art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)	48
8.2.2 Salle du Conseil (435, Boul. Iberville).....	54
8.2.3 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création).....	55
8.3 Autres projets culturels	56
8.3.1 Croisières patrimoniales.....	56
8.4 Tournage.....	56
8.4.1 Frais de base pour un tournage.....	56
8.4.2 Frais complémentaires.....	56
8.5 Prêt d’équipements	57
8.5.1 Équipements légers	57
8.5.2 Équipements techniques.....	59
8.5.3 Équipements lourds	61
Politique d’annulation – Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.....	62
Politique de réservation de locaux municipaux et plateaux sportifs.....	64

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1. SERVICES ADMINISTRATIFS							
1.1 Émission de documents							
a)	Copie d'un état détaillé des taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	L'abonnement au service en ligne Immonet (\$) permet aux professionnels reliés au domaine financier de l'immobilier de consulter le dossier foncier complet pour une propriété donnée.	
b)	Copie d'un compte de taxes : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation - Demandé par toute autre personne	Gratuit Voir remarque			√	Le service en ligne Immonet permet de consulter gratuitement* la version électronique d'un compte de taxes pour une propriété donnée (*sujet à une limite par utilisateur).	
c)	Copie d'un reçu : - Demandé par le propriétaire de l'unité d'évaluation	Gratuit			√		
d)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - copie du plan général des rues ou de tout autre plan ; - copie d'un extrait du rôle d'évaluation ; - copie de règlement municipal ; - copie du rapport financier ; - reproduction de la liste des contribuables ou habitants ; - reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ; - page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment ; - page dactylographiée ou manuscrite.	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.10.101
1.2 Attestations et assermentations							
	Certificat de vie ou déclaration assermentée : - Offert uniquement aux résidents	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
1.3 Autres frais							
a)	Frais encourus pour : - chèque retourné par la banque* - prélèvement préautorisé (PPA) bancaire rejeté - prélèvement préautorisé (PPA) par carte de crédit rejeté	35 \$			√	Pour tous les cas sauf si mention «tireur décédé» *frais non applicable dans le cas où une personne nous achemine un chèque en remplacement.	01.233.33.000
b)	Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement des constats et des frais de cour par carte de crédit (autres modes qu'au comptoir) : - constat ou dossier criminel (paiement complet) [via Internet] - constat ou dossier criminel (paiement complet) [via téléphone] - entente de paiement [via Internet ou téléphone] - frais judiciaires [via Internet ou téléphone]	6 \$ /transaction 3 \$ /transaction 3 \$ /transaction 3 \$ /transaction	√ √ √ √				01.233.90.056
c)	Utilisation du service de plaider en ligne via Internet	Gratuit			√		
d)	Frais administratifs liés au paiement d'un dossier d'une autre cour municipale pour amende impayée pour lequel le permis de conduire est suspendu incluant l'émission de l'avis de paiement pour la levée de suspension*	20 \$ /transaction	√			* Offert uniquement aux citoyens desservis par la cour municipale de Repentigny et à la condition que la cour municipale d'où émane le dossier accepte ce type de transaction.	01.233.90.056
1.4 Vente de licences annuelles pour animaux domestiques							
a)	Émission de licence - Dont le propriétaire est âgé de 65 ans et plus au 31 décembre précédent l'année visée par la licence, et ce, sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire. - Dont le propriétaire est handicapé (sur présentation d'un certificat médical attestant la nécessité d'un chien assistant)	30 \$ /licence Gratuit Gratuit			√ √ √	<u>La gratuité est également applicable :</u> 1) aux familles d'accueil d'un chien appartenant à une société ou un organisme dont le but reconnu est l'élevage et le dressage de chiens assistants destinés aux personnes handicapées sur présentation d'un document à cet effet. 2) à une personne qui bénéficie de la zoothérapie à condition que celle-ci produise une preuve à l'effet que ce type de thérapie lui a été prescrit ou recommandé par une personne ou un organisme apte à le faire. 3) nouveau résident sur présentation de preuves (reçu et licence) d'une licence émise par une autre municipalité pour l'année en cours.	01.233.11.002
b)	Remplacement de licence - Dont le propriétaire est handicapé (chien assistant)	5 \$ /licence Gratuit			√ √		
1.5 Vente d'articles promotionnels - Service des communications							
	Divers articles promotionnels de la Ville	Coût réel (taxes incluses) arrondi au dollars près	√				01.233.90.044

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE							
a)	Document visé par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Rapport d'événement ou d'accident	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.20.107
b)	Vérification sécuritaire à des fins civiles et/ou prise d'empreintes digitales : - Vérification sécuritaire à des fins civiles	Montant selon le tarif en vigueur en vertu de l'Entente-cadre établie entre le ministère de la Sécurité publique et les Commissions scolaires au moment de la demande			√		01.234.20.103
	- Frais pour la prise d'empreintes digitales <i>Crédit de 25\$ applicable si la nature du dossier relativement à la prise d'empreintes digitales est sans frais à la GRC</i>	54 \$			√		
	- Frais administratifs liés à l'utilisation du service d'identification en ligne via le site internet	6 \$			√		
	- Vérification des antécédents pour les bénévoles relevant d'un organisme reconnu par une ville desservie par le Service de police ou d'une organisation liée par un protocole d'entente en la matière	Gratuit			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
2. SERVICE DE POLICE (suite)							
c)	Vérification des pièces d'identification d'un véhicule	155 \$			√		01.233.90.031
d)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier, d'une entreprise ou d'un organisme	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		√	√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant.	01.234.20.106
e)	Fourrière municipale - Véhicule saisi - Véhicule remisé	Montant selon les tarifs de la S.A.A.Q. Montant selon le tarif en vigueur en vertu du protocole d'entente avec l'Association des remorqueurs de Repentigny plus les frais d'entreposage quotidien de 25\$		√			01.234.20.204

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3. SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES								
3.1 Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule ou toute autre intervention pour le compte d'un non-résident du territoire desservi								
		TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES					
a)	Véhicule* : - échelle/plate-forme 100' - camion citerne - autopompe	8 080 \$ 1 620 \$ 2 020 \$	2 290 \$ 400 \$ 540 \$			√ √ √	*Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à l'item d.)	01.234.20.104
b)	Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* : - sauvetage nautique/glace - matières dangereuses - sauvetage vertical et espace clos	4 040 \$ 8 080 \$ 8 080 \$	1 210 \$ 2 290 \$ 2 290 \$			√ √ √	*Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables	
c)	Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*				√	*Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.	
d)	Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration (1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)*				√	*Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne)	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
3.2 Certificat d'autorisation							
a)	Certificat d'autorisation de brûlage	50 \$			√	Selon les modalités prévues au règlement numéro 479 et ses amendements	01.233.11.004
b)	Certificat d'autorisation pour événements spéciaux :						
	- de base	Sans frais			√		
	- conformité - permis d'alcool (RACJ)	Sans frais			√		
	- conformité - pyrotechnie	Sans frais			√		
3.3 Location d'équipement (sans opérateur)							
	- roulotte - simulateur d'incendie	300 \$ /jour		√		01.234.20.202	
	- simulateur - extincteur incendie	100 \$ /jour		√			
	- machine à fumée	10 \$ /heure (minimum 4 heures)		√			
	- liquide pour fumée	20 \$ /bouteille		√			
	- gaz propane (pour le simulateur extincteur incendie)	20 \$ /bouteille		√			
3.4 Autres frais							
a)	Intervention / décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.			√		01.234.20.105
b)	Surveillance d'événements spéciaux ou autres activités à la demande d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration			√ *	* Dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire-occupant (non taxable). Les autres cas sont taxables.	01.234.20.105
				√			01.234.20.101
c)	Boîtier à clé sécuritaire Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	160 \$		√			01.234.20.101

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS							
Note: Lorsque les frais d'administration s'appliquent en vertu de la présente section, le montant maximal de ces frais est soumis à un maximum de 1,000\$ par événement.							
4.1 Réseau d'aqueduc							
a)	Nouveau branchement d'aqueduc Relocalisation ou changement de diamètre d'une entrée de service	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
b)	Vanne d'arrêt extérieure (boîte de service) : - localisation et/ou ajustement - ouverture et fermeture - localisation de plusieurs services (boîte de service, aqueduc, égout)	Gratuit (180 \$*) 60 \$ (180 \$*) 250 \$			√ √ √	* tarif applicable si les travaux doivent être exécutés en dehors des heures normales de travail	
c)	Vanne d'arrêt extérieure (supérieure à 2" de diamètre) : - remplacement ou réparation de vanne d'arrêt pour projets intégrés, commerces ou industries	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 2 500 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
d)	Compteur d'eau (bris, perte ou demande de remplacement par le propriétaire)	Coût total de la facture			√	L'installation est de la responsabilité du demandeur	
e)	Ajout ou relocalisation d'une borne d'incendie	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 5 000 \$ par chèque certifié ou traite bancaire (05.139.01.009)	
f)	Frais de surveillance lors d'un test de pression dynamique et statique sur bornes incendie (test à la charge du demandeur)	250 \$ /test			√		
4.2 Réseau d'égout							
a)	Raccordement au réseau d'égout (conduite pluviale et/ou sanitaire)	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.40.103
4.3 Service de réfection							
a)	Bordure: - coupe régulière - coupe en biseau - réfection complète - sortie de drain de piscine (perçage de la bordure)	50 \$ /mètre linéaire 58 \$ /mètre linéaire 280 \$ /mètre linéaire 60 \$			√ √ √ √		01.234.30.201
b)	Trottoir: - réfection complète (1,2 mètre de largeur) - réfection complète (1,5 mètre de largeur)	340 \$ /mètre linéaire 360 \$ /mètre linéaire			√ √		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.3 Service de réfection (suite)							
c)	Réfection de pavage sur la voie publique	45 \$ /mètre carré			√		
d)	Réfection de terrain (terre, gazon, main-d'œuvre, etc.)	22,50 \$ /mètre carré			√		
e)	Réfection de pavé-uni	100 \$ /mètre carré			√		01.234.30.201
f)	Réfection de muret	150 \$ /mètre linéaire			√		
g)	Autre réfection (aménagement paysager, gicleur, etc.)	Coût net plus les frais d'administration			√		
4.4 Autres							
a)	Travaux spéciaux d'infrastructures	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire par chèque certifié ou traite bancaire selon l'estimé établi par le service des travaux publics (05.139.01.009)	01.234.30.201 (réfection) 01.234.40.103 (aqueduc / égout)
b)	Travaux d'arboriculture dans un espace public municipal contigu à une propriété privée pour les cas de nécessité identifiés, mais non prioritaires selon la grille d'évaluation établie par la division des parcs et espaces verts : - traitement des insectes et/ou maladie de l'arbre - élagage - abattage & essouchage	Coût net plus les frais d'administration			√	Dépôt obligatoire de 200\$ par arbre Dépôt obligatoire de 400\$ par arbre Dépôt obligatoire de 1,000\$ par arbre (05.139.01.009)	01.234.70.910
c)	Surveillance de travaux effectués par un entrepreneur privé	Selon les tarifs décrétés à l'article 5.1			√		01.234.40.103

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
4.5 Équipements						
a) Équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- camion de service	90 \$ /heure			√		
- camion de coupe	90 \$ /heure			√		
- tracteur ou remorque ou roulotte	70 \$ /heure			√		
- camion 6 roues	75 \$ /heure			√		
- camion 10 roues	90 \$ /heure			√		
- camion 12 roues	100 \$ /heure			√		
- balai de rue	135 \$ /heure			√		
- camion citerne	70 \$ /heure			√		
- chargeur	95 \$ /heure			√		
- rétrocaveuse	85 \$ /heure			√		
- cureur d'égout	165 \$ /heure			√		
- épandeuse	110 \$ /heure			√		
- souffleur à neige	200 \$ /heure			√		
- marteau hydraulique (tramac)	55 \$ /heure			√		
b) Autres équipements (main d'œuvre en sus - voir 4.6) :						
- compresseur ou pompe	50 \$ /heure			√		
- dégeleuse ou soudeuse	65 \$ /heure			√		
- petits outils (plaque vibrante, scie à chaîne, etc.)	45 \$ /heure			√		
- autres équipements loués par la ville	Coût net plus les frais d'administration			√		
4.6 Main-d'œuvre	Coût réel selon les taux prévus à la convention collective en vigueur (taux simple et dans le cas de taux et demi ou double un minimum de 3 heures en dehors des heures normales de travail) plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration			√		
4.7 Matériaux (pierre, sable, ciment, bois, asphalte, etc.)	Coût net plus les frais d'administration			√		
						01.234.30.201 (réfection bordures, trottoirs et pavage)
						01.234.40.103 (raccordement aqueduc et égout)

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6. SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE						
Note:	Le tarif du renouvellement d'un permis échu équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un permis identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du permis visé. Si des modifications sont apportées à l'objet du permis, le tarif en vigueur d'un nouveau permis doit être appliqué.					
	Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacune des classes tarifaires s'appliquant.					
	Dans le cas d'un établissement mixte, le coût du permis visant les travaux touchant la partie habitation est calculé selon la classe tarifaire de l'habitation.					
	L'émission d'un permis ou d'un certificat est sans frais dans les situations suivantes :					
	- demande de la municipalité ;					
	- demande dans le cadre du projet « Un Bonheur à la fois » ;					
	- demande pour des travaux de construction et rénovation écologique - « Programme Repentigny Habitation Durable ».					
6.1 Émission de permis						
6.1.1 Permis de lotissement						
	- Pour un lot ou un 1 ^{er} lot	100 \$			√	Dans le cas d'une correction ou d'une annulation de lot, aucun tarif n'est exigé
	- Par lot additionnel	20 \$			√	
6.1.2 Permis de construction						
a)	Nouveau bâtiment principal:					01.233.11.001
	- Usage habitation :					
	- Unifamiliale	650 \$			√	
	- Ajout d'un logement d'appoint	200 \$			√	
	- Bifamiliale	2 000 \$			√	
	- Trifamiliale et 4 logements	3 000 \$			√	
	- Autres types d'habitation (incluant les chambres dans les habitations collectives)	650 \$ /logement et/ou chambre			√	
	- Usage autre qu'habitation (excluant les usages agricoles) :					
	- Pour chaque m ² de plancher (incluant le sous-sol)	5 \$ /m ² (minimum de 1 500 \$)			√	
	- Usage agricole :					
	- Logement permanent pour travailleurs saisonniers de plus de 10 lits	400 \$			√	
b)	Nouveau bâtiment accessoire:					01.233.11.001
	- Usage habitation (unifamiliale ou autre type):					
	- Sans fondation	40 \$			√	
	- Avec fondation ou dalle de béton	60 \$			√	
	- Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) :					
	- Pour une superficie < 13 m ²	40 \$			√	
	- Pour une superficie de plus de 13 m ² à < 150 m ²	60 \$			√	
	- Pour une superficie > 150 m ²	100 \$			√	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)							
c)	Abri d'auto permanent	60 \$ /demande			√		
d)	Clôture	Gratuit			√		
e)	Piscine hors terre (incluant piscine gonflable si permis est requis)	40 \$ /demande			√		
f)	Spa	40 \$ /demande			√		
g)	Piscine creusée	60 \$ /demande			√		
h)	Plate-forme de piscine	35 \$ /demande			√		
i)	Construction, reconstruction ou modification d'une installation septique ou d'un ouvrage de captage d'eau souterraine	60 \$ /demande			√		
j)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage habitation - moins de 4 unités (logement et/ou chambre) - Sans agrandissement (incluant galerie, terrasse, avant-toit, etc.) - Agrandissement - Ajout d'un logement - Ajout d'un logement d'appoint - Ajout de chambre	40 \$ /unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾ 200 \$ 650 \$ 200 \$ 650 \$			√ √ √ √ √	⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus. ⁽²⁾ : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention.	
k)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage habitation - 4 unités ou plus (logement et/ou chambre) - Rénovation ou modification intérieure : - partie commune - par unité - Agrandissement - partie commune - Ajout d'une unité (agrandissement ou modification) - Rénovation ou modification extérieure : - Réfection de toiture - Modification aux murs et aux revêtements - Remplacement des ouvertures (portes, fenêtres) - Réfection ou ajout d'un balcon : Pour la première unité Par unité additionnelle - Réfection ou ajout d'une terrasse ou d'un balcon commun	100 \$ 40 \$ /unité ou Gratuit ⁽¹⁾⁽²⁾ 200 \$ 650 \$ /unité 0,30 \$ /m ² ⁽³⁾ 0,50 \$ /m ² ⁽³⁾ 0,10 \$ /m ² ⁽³⁾ (Minimum global: 100 \$) 40 \$ 20 \$ 100 \$			√ √ √ √ √ √ √ √ √ √ √	⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus. ⁽²⁾ : pour des travaux d'adaptation à domicile visant l'autonomie d'une personne, que celle-ci bénéficie ou non d'une subvention. ⁽³⁾ : Chacun des tarifs est calculé selon la superficie affectée des travaux (pour les ouvertures, le calcul doit s'effectuer en considérant la superficie totale de la façade). Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacun des classes tarifaires s'appliquant.	01.233.11.001

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.2 Permis de construction (suite)							
l)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment principal : usage autre qu'habitation - Agrandissement usage autre qu'agricole : - Pour chaque m ² de plancher (incluant le sous-sol) - Agrandissement usage agricole : - Pour le 1 ^{er} 75 m ² de plancher - Pour chaque m ² de plancher supplémentaire (incluant sous-sol) - Rénovation ou modification intérieure: - Pour une superficie de plancher jusqu'à 100 m ² - Pour une superficie de plancher de plus de 100 m ² jusqu'à 1000 m ² - Pour une superficie de plancher de plus de 1000 m ² - Rénovation ou modification extérieure: - Réfection de la toiture - Modification aux murs ou aux revêtements - Remplacement des ouvertures (portes, fenêtres) - Autres travaux	4 \$ /m ² (minimum de 300 \$) 200 \$ 1 \$ 100 \$ 100 \$ plus 1,00 \$ / m ² pour l'excédent de 100 m ² 1000 \$ plus 0,50 \$ / m ² pour l'excédent de 1000 m ² 0,30 \$ /m ² ⁽¹⁾ 0,50 \$ /m ² ⁽¹⁾ 0,10 \$ /m ² ⁽¹⁾ (Minimum global: 100 \$) 100 \$			✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	⁽¹⁾ : Chacun des tarifs est calculé selon la superficie affectée des travaux (pour les ouvertures, le calcul doit s'effectuer en considérant la superficie totale de la façade). Lorsqu'un permis vise des travaux touchant plus d'une classe tarifaire, le coût du permis s'établit en additionnant le tarif de chacun des classes tarifaires s'appliquant.	01.233.11.001
m)	Rampe d'accès extérieure ou plate-forme élévatrice (intérieure/extérieure) pour handicapé	Gratuit			✓		
n)	Agrandissement, rénovation ou modification d'un bâtiment accessoire ou construction accessoire: - Usage habitation (incluant terrasse surélevée de piscine) - Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles)	35 \$ /demande Gratuit ⁽¹⁾ 60 \$ /demande			✓ ✓ ✓	⁽¹⁾ : si le propriétaire occupant de l'unité visée est âgé de 65 ans et plus.	
o)	Éolienne ou parc éolien de nature commerciale	100 \$			✓		
p)	Implantation, agrandissement ou remplacement d'un établissement d'élevage à forte charge d'odeur	100 \$			✓		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.1.3 Permis d'opération							
a)	Permis saisonnier concernant les opérations de déneigement sur des terrains privés par des entrepreneurs en déneigement - Permis d'entrepreneur en déneigement - Vignette d'identification - Remplacement d'une vignette	100 \$ 5 \$ 5 \$			√ √ √	Selon les modalités prévues au règlement numéro 465 et ses amendements	01.233.11.001
6.2 Émission de certificats							
6.2.1 Certificat d'autorisation							
Note: - Le tarif du renouvellement d'un certificat d'autorisation échu de type a) à i) inclusivement équivaut à 50 % du tarif en vigueur pour un certificat identique lorsqu'il n'y a aucune modification à l'objet du certificat visé. - Si des modifications sont apportées à l'objet du certificat, le tarif en vigueur d'un nouveau certificat doit être appliqué. - L'émission d'un certificat pour la municipalité est sans frais.							
a)	Démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal ou d'une construction accessoire - Usage habitation : - bâtiment principal - bâtiment accessoire - Usage autre qu'habitation : - bâtiment principal - bâtiment accessoire	100 \$ /demande 30 \$ /demande 150 \$ /demande 40 \$ /demande			√ √ √ √		01.233.11.001
b)	Déplacement d'un bâtiment principal	100 \$ /demande			√	Dépôt obligatoire de 1 000 \$ si le bâtiment doit être transporté sur la voie publique.	
c)	Installation, remplacement ou enlèvement d'un réservoir enfoui	100 \$ /demande			√		
d)	Affichage (installer, modifier ou agrandir): - Sur mur (à plat, saillie, potence) - Sur poteau, socle, muret - Modification du message (seulement)	100 \$ /enseigne 150 \$ /enseigne 50 \$ /enseigne			√ √ √		
e)	Aménagement d'un terrain - Usage habitation - moins de 10 logements pour : - un terrain riverain à un cours d'eau - Usage habitation - 10 logements et plus pour : - un terrain non-riverain à un cours d'eau - un terrain riverain à un cours d'eau - Usages autres qu'habitation (excluant les usages agricoles)	50 \$ /demande 60 \$ /demande 500 \$ /demande 100 \$ /demande			√ √ √ √		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.1 Certificat d'autorisation (suite)							
f)	Installation ou modification d'une marina ou d'un quai - Marina - Quai	60 \$ /demande 35 \$ /demande			√ √		01.233.11.001
g)	Installation ou modification de tous types d'antennes lorsqu'un certificat est requis	100 \$ /antenne 200\$ / antenne de télécommunication			√ √	Note : aucun certificat n'est requis lorsqu'il s'agit : 1° d'une antenne de type parabolique d'un diamètre de 0,6 m ou moins ; 2° d'une antenne verticale ou horizontale utilisée pour la réception d'ondes télévisuelles.	
h)	Installation ou modification d'un abri d'hiver	30 \$ /demande			√		
i)	Événement d'envergure (sportif, récréatif, culturel)	30 \$ /demande			√		
j)	Activité de vente extérieure temporaire: - Vente: trottoir, fleurs, fruits, légumes, arbres de Noël - Vente: charité, communautaire, humanitaire	60 \$ /demande Gratuit			√ √		
k)	Coupe d'un arbre (> 20 cm de diam.) en cour avant	Gratuit			√		
l)	Application de pesticides et/ou épandage d'engrais à des fins commerciales	50 \$ /demande 5 \$ /vignette			√ √	Selon les modalités prévues au règlement numéro 515 et ses amendements	
m)	Installation d'un dortoir de chantier (logement pour travailleurs saisonniers)	Gratuit			√		
6.2.2 Certificat d'occupation							
a)	Occupation d'un usage dans un bâtiment nouvellement érigé ou modifié (sauf habitation) ou changement d'un usage dans un bâtiment existant	60 \$ /usage			√		01.233.11.001
b)	Modification, extension, modification d'une raison sociale ou changement de propriétaire d'un usage existant	60 \$ /usage			√		
c)	Occupation d'un usage complémentaire dans une habitation (logement additionnel, location de chambre, service, gîte du passant)	60 \$ /usage			√		
d)	Implantation d'un marché champêtre	60 \$ /usage			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.3 Autres demandes							
a)	Demande de dérogation mineure (étude de la demande et frais d'avis public) : - régularisation - travaux projetés	550 \$ 1 000 \$			√ √	- 500 \$ non remboursable en cas de retrait ou de recommandation négative du CCU.	01.234.60.107
b)	Demande de modification réglementaire d'urbanisme	5 000 \$			√	- 1 000 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de l'adoption du projet de règlement de modification.	01.234.60.106
c)	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	5 000 \$			√	- 1 000 \$ non remboursable pour étude et analyse ; - 4 000 \$ non remboursable à compter de la délivrance de la résolution par le CCU.	01.234.60.112
d)	Demande visant l'approbation d'un usage conditionnel	1 000 \$			√		01.234.60.112
e)	Demande de mesures différentes et solutions de rechange	500 \$			√		01.234.60.112
f)	Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)						
	Usage habitation unifamilial seulement	Gratuit			√		
	Usage habitation (tous les types sauf unifamilial) - nouveau bâtiment principal : - tarif de base - plus : tarif par logement et/ou par chambre additionnel - maximum applicable par dossier - agrandissement, rénovation ou modification	120 \$ 20 \$ 1 000 \$ 50 \$			√ √ √ √	Note : l'étude d'une demande qui fait suite à une demande antérieure refusée est sans frais à la condition que celle-ci soit présentée à l'intérieur d'un délai d'un an à compter de la date de refus.	01.234.60.110
	Usage autre qu'habitation (incluant les usages agricoles) : - nouveau bâtiment (excluant logement pour travailleurs saisonniers) - logement pour travailleurs saisonniers - agrandissement, rénovation ou modification	500 \$ Gratuit 250 \$			√ √ √		
	- Autre dossier ou modification d'une demande déjà approuvée	50 \$			√		
g)	Contribution financière pour l'exemption d'aménagement de case de stationnement	5 000 \$ /case			√		01.233.50.005
h)	Demande d'acquisition d'un terrain municipal autre qu'un terrain industriel	100 \$ /demande			√	Remboursable dans le cas où la transaction est effectuée ou bien que la municipalité se désiste	01.233.90.016

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
6.2.4 Autres frais							
a)	Fauchage ou coupe de broussailles, de l'herbe ou du gazon d'une hauteur supérieure à la norme prescrite et autres travaux de nettoyage	Coût net plus les frais administration			√		01.234.60.101
b)	Vignette «pas de colporteurs»	2 \$	√				01.233.90.029
c)	Documents visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics : - Plan général	Montant selon le <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i> relatif à la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec			√		01.234.60.108
d)	Inspection de l'aqueduc et/ou de l'égout privé avec ou sans raccordement à la conduite municipale (nouveau, modifié ou remplacé)	100 \$ /bâtiment			√		01.234.60.105
e)	Bac roulant bleu municipal (360 litres) : - fourniture du bac - frais de livraison	96 \$ /bac 24 \$ /par lot de 1 à 3 bacs			√ √		01.233.90.019
f)	Bac roulant brun municipal (240 litres) : - fourniture du bac - frais de livraison	62 \$ /bac 24 \$ /par lot de 1 à 3 bacs			√ √		01.233.90.018

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE	
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES			
7. SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE							
<p>Note: En matière d'activités de loisirs organisées et dispensées par la Ville, si non autrement prévu, un rabais familial de 10 % s'applique pour un 2^e enfant et un rabais de 15 % pour un 3^e enfant et les enfants suivants d'une même famille détentrice d'une carte Citoyen, et ce, pour un même domaine d'activités et lors d'une même transaction. Dans le cas des camps de jour, le rabais familial s'applique pour tous les résidents, même s'ils sont non-détenteurs d'une carte Citoyen : ce rabais est de 20 \$ pour une semaine de 5 jours (16 \$ s'il s'agit d'une semaine de 4 jours / 2 \$ si le camp est à la journée) pour un 2^e enfant et de 30 \$ pour une semaine de 5 jours (24 \$ s'il s'agit d'une semaine de 4 jours / 3 \$ si le camp est à la journée) pour un 3^e enfant et les enfants suivants. Même si la carte Citoyen permet de bénéficier du tarif réduit pour les activités de camps de jour, selon la situation, le montant supplémentaire facturé correspondant à la valeur de 1,75 pour les non-détenteurs de carte Citoyen pourra être crédité ou remboursé au citoyen n'ayant pas renouvelé la carte avant de procéder à une inscription. Tout montant inférieur à 100 \$ fera automatiquement l'objet d'un crédit - un remboursement pourra toutefois être émis à la demande du citoyen.</p>							
7.1 Service des loisirs - Administration							
7.1.1 Carte de citoyen (pour les résidents seulement) ou organisme reconnu							
a)	Tarif individuel Pour les 65 ans et plus	6 \$ / 1 an 10 \$ / 2 ans Gratuit	√ √		√	Note : un propriétaire non-résident a droit à la tarification individuelle <u>ou</u> familiale selon le cas.	01.234.70.109
b)	Tarif familial	12 \$ / 1 an 20 \$ / 2 ans	√ √			Tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).	01.234.70.109
c)	Tarif pour les organismes reconnus par la ville et institutions repentignoises	60 \$ / 1 an	√			(ex.: école, garderie, centre d'hébergement) donnant accès aux piscines extérieures & activités libres (arénas/gymnases)	01.234.70.114
d)	Réimpression d'une carte valide	4 \$	√			Note : le frais de réimpression d'une carte s'applique même si la carte a été émise gratuitement initialement.	01.234.70.109
e)	Carte supplémentaire	4 \$	√				01.234.70.109
f)	Modification du tarif individuel à familial	6 \$ / famille / 1 an 10 \$ / famille / 2 ans	√ √				01.234.70.109
7.1.2 Service de photocopies aux organismes reconnus par la ville							
	Service de photocopie sujet à une tarification selon la politique de reconnaissance des organismes	0,08 \$ /copie			√	Note : copies en noir et blanc.	01.234.70.108
7.1.3 Permis d'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc Saint-Laurent							
	Permis saisonnier (année civile) - Résident - Non-résident - Entreprise commerciale spécialisée - Hors pointe Permis journalier (résident seulement) Transfert de permis (embarcation et/ou remorque) Duplicata de permis (en cas de perte/vol)	100 \$ 500 \$ 150 \$ 60 \$ 20 \$ 4 \$ 4 \$	√ √ √ √ √ √ √			Permis non remboursable Selon les modalités prévues au règlement numéro 423 et ses amendements	01.233.11.003

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		OBNL RECONNU	OBNL NON RECONNU OU PRIVÉ	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.1.4 Vente d'espaces publicitaires : brochure loisirs – culture								
Format avec distribution papier :								
a)	1 page - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	1 223 \$ 1 004 \$ 779 \$ 447 \$	1 630 \$ 1 338 \$ 1 039 \$ 596 \$		√ √ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.234.70.113
b)	½ page - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	n/a 577 \$ 447 \$ 257 \$	n/a 770 \$ 596 \$ 342 \$		√ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.234.70.113
Format sans distribution papier (Internet) :								
c)	1 page - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	856 \$ 703 \$ 545 \$ 313 \$	1 141 \$ 937 \$ 727 \$ 417 \$		√ √ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.234.70.113
d)	½ page - couverture arrière 4 couleurs - couverture intérieure avant 4 couleurs - pages intérieures 4 couleurs - page intérieure papier news print (à la fin de la brochure)	n/a 404 \$ 313 \$ 179 \$	n/a 539 \$ 417 \$ 239 \$		√ √ √		Critère de variation de tarifs – les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville bénéficie d'un rabais de 25% sur le tarif régulier.	01.234.70.113

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2 Service des loisirs - Activités								
7.2.1 Programmation sportive								
a)	Activités libres en gymnase et en aréna							
	À la séance :							
	- Moins de 18 ans	Gratuit	3,00 \$	√				01.234.70.204 (badminton)
	- Adulte	3,00 \$	5,00 \$	√				
	- 65 ans et plus	Gratuit	5,00 \$	√				
	Abonnement pour la saison (septembre à avril)							
	- Individuel	30,00 \$	52,50 \$	√				01.234.70.205 (patin)
	- Familial	45,00 \$	78,75 \$	√				
b)	Activités dirigées et forfaits multisports (tarif hebdomadaire)							
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 5 ans ou moins:							
	- activité 1 fois semaine	3,50 \$	6,15 \$			√		
	- activité 2 fois semaine	7,00 \$	12,30 \$			√		
	- Programmation offerte aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans:							
	- activité 1 fois semaine	4,00 \$	7,00 \$			√		01.234.70.201 (exonéré)
	- activité 2 fois semaine	8,00 \$	14,00 \$			√		
	- Programmation offerte aux personnes âgées de 15 ans et plus:							
- activité 1 fois semaine								
- adolescent (15 à 17 ans)	4,50 \$	7,90 \$	√		√*	Pour établir le tarif de la session, le tarif hebdomadaire doit être multiplié par le nombre de semaines, le tout arrondi au dollars près. * Lorsque la présence du parent est requise lors d'une activité et que le cours s'adresse principalement aux 14 ans et moins, le tarif 15 ans et plus est exonéré de taxes.	01.234.70.202 (taxable)	
- adulte (18 ans et plus)	6,75 \$	11,85 \$	√		√*			
- spécialisée (15 ans et plus)	7,75 \$	13,60 \$	√		√*			
- activité 2 fois semaine								
- adolescent (15 à 17 ans)	9,00 \$	15,75 \$	√		√*			
- adulte (18 ans et plus)	13,50 \$	23,65 \$	√		√*			

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.2.2 Programmation estivale et semaine de relâche								
a)	<u>Camp à la journée et sortie (ville) incluant le service de garde:</u>						Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp à la journée							
	- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$			√		01.234.70.514 (estival)
	- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$			√		01.234.70.505 (relâche)
	- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$			√		
	- Sortie							
	- 1 ^{er} enfant	45,00 \$	79 \$			√	01.234.70.518 (relâche)	
	- 2 ^e enfant	40,50 \$	79 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	38,25 \$	79 \$			√		
b)	<u>Camp de jour hebdomadaire (ville) incluant le service de garde :</u>						Dans le cas de camp de jour de moins de 5 jours en présence d'un jour férié, les tarifs s'appliquent au prorata. Frais de retard après 18h : 5\$ par tranche partielle ou complète de 5 minutes.	
	- Camp de jour Toutenjeux (sans sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$			√		
	- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$			√		
	- Camp de jour Toutenjeux (avec sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	120 \$	210 \$			√		
	- 2 ^e enfant	100 \$	210 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	90 \$	210 \$			√	01.234.70.501	
c)	<u>Camp de jour hebdomadaire spécialisé (ville) incluant le service de garde (sans sortie)</u>							
	- 1 ^{er} enfant	Entre 130 \$ et 205 \$	Entre 228 \$ et 359 \$			√		
	- 2 ^e enfant	Entre 110 \$ et 185 \$	Entre 228 \$ et 359 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	Entre 100 \$ et 175 \$	Entre 228 \$ et 359 \$			√		

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3 Service des loisirs - Location de locaux et de plateaux							
7.3.1 Terrains sportifs							
Note: La priorité de réservation est accordée aux organismes reconnus de Repentigny et aux groupes de citoyens détenteurs de la carte citoyen. Réservation 2 heures minimum.							
PARC	Activités de la Ville de Repentigny	Gratuit			√		
	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
TERRAIN DE BALLE	- Adulte	29,00 \$ /heure /terrain	√				01.234.70.508
	- 55 ans et plus	14,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	29,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	47,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	52,00 \$ /heure /terrain	√				
PARC DE PÉTANQUE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		01.234.70.513
	- Adulte	7,75 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	7,00 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	7,75 \$ /heure	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14,00 \$ /heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	14,00 \$ /heure	√				
TERRAIN DE VOLLEY-BALL & PATINOIRE À BANDES	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		Les patinoires à bandes aux parcs Maurice-Richard et Marie-Soleil-Tougas peuvent être réservées pour une activité de hockey balle entre le 1 ^{er} avril et le 30 novembre.
	- Adulte	20,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	14,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	20,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	42,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	47,00 \$ /heure /terrain	√				

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)							
TERRAIN DE SOCCER, FOOTBALL OU ULTIMATE (SURFACE NATURELLE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
	- Adulte	29,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	14,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	29,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	47,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	52,00 \$ /heure /terrain	√				
TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL (SURFACE SYNTHÉTIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit			√		
	- Adulte	57,00 \$ /heure /terrain	√				
	- 55 ans et plus	28,50 \$ /heure /terrain	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	57,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	85,00 \$ /heure /terrain	√				
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	95,00 \$ /heure /terrain	√				
						01.234.70.509 (soccer ou football)	
						01.234.70.511 (ultimate)	
						01.234.70.509	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.1 Terrains sportifs (suite)								
TERRAIN DE TENNIS (ACRYLIQUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.510
	- Adulte	4,75 \$ /heure /terrain (max. : 19,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- 55 ans et plus	4,00 \$ /heure /terrain (max. : 16,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	9,25 \$ /heure /terrain (max. : 37,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Entreprise locale, groupe de résidents sans carte	14,25 \$ /heure /terrain (max. : 57,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- Entreprise et organisme extérieur ou groupe de non-résidents	16,00 \$ /heure /terrain (max. : 64,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
TERRAIN DE TENNIS (TERRE BATTUE)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit				√	* 1 bloc d'activités = 1 à 4 terrains pour un maximum de 4 heures.	01.234.70.515
	- Adulte	6,00 \$ /heure /terrain (max. : 24,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
	- 55 ans et plus	5,00 \$ /heure /terrain (max. : 20,00 \$ /bloc d'activités *)	√					
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN ⁽¹⁾	INCLUSES	EN SUS	EXONERE		
	Abonnement saisonnier (année civile)						⁽¹⁾ Offert uniquement aux résidents du territoire de la MRC de l'Assomption. * : Parents (2) et leurs enfants vivant à la même adresse	
	- Moins de 18 ans	25 \$	50 \$	√				
- Adulte (18 à 54 ans)	45 \$	90 \$	√					
- Famille*	65 \$	130 \$	√					
- 55 ans et plus	35 \$	70 \$	√					
- Membre d'un organisme tennistique reconnu	25 \$	25 \$	√					

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.2 Chalets municipaux							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
CHALET (incluant le gardien de parc)	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.104
	- Clientèle de personnes handicapées	15,50 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	15,50 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	13,50 \$ /heure	√				
	- Entreprise locale	42,00 \$ /heure	√				
	- Entreprise et organisme extérieur	47,00 \$ /heure	√				
	- Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	32,00 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	n/a					
- Groupe de non-résidents	n/a						
Service d'un gardien de parc pour toute autre activité (minimum 3 heures)		32,00 \$ /heure	√				
7.3.3 Locaux scolaires – écoles primaires							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
CLASSE OU SALLE POLYVALENTE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.101
	- Clientèle de personnes handicapées	15,50 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	17,50 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	13,50 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
- Entreprise (locale ou non) et organisme extérieur	n/a						
GYMNASE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse	Gratuit si activité régulière			√		01.234.70.101
	- Clientèle de personnes handicapées	17,50 \$ /heure si autre activité	√				
	- Adulte	23,50 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	13,50 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec carte (80 % des membres détiennent la carte citoyen)	25,50 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents sans carte	34,00 \$ /heure	√				
- Groupe de non-résidents	39,00 \$ /heure	√					
- Entreprise (locale ou non) et organisme extérieur	n/a						

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.3.4 Locaux scolaires – écoles secondaires							
- Réservation pour un minimum de 2 heures.							
GYMNASÉ/ PALESTRE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 17,50 \$ /heure si autre activité			√	Note: - Écoles l'Horizon et Félix-Leclerc = 3 gymnases - École Jean-Baptiste-Meilleur = 4 gymnases	01.234.70.101
	- 55 ans et plus	13,50 \$ /heure	√				
	- Adulte	23,50 \$ /heure 1 gymnase 31,50 \$ /heure 2 gymnases 39,50 \$ /heure 3 gymnases 47,00 \$ /heure 4 gymnases	√ √ √ √				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					
	AGORA OU CAFÉTÉRIA	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 15,50 \$ /heure si autre activité				
- Adulte		23,50 \$ /heure	√				
- 55 ans et plus		13,50 \$ /heure	√				
- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen		n/a					
- Groupe de non-résidents		n/a					
- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur		n/a					
AUDITORIUM		- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit les 4 premières heures, si activité régulière. Facturer les autres heures à 23,50 \$ /heure			√	La présence d'un technicien de l'établissement est requise en tout temps et les coûts réels devront être assumés par l'organisme.
	- Adulte	74,00 \$ /heure	√				
	- 55 ans et plus	74,00 \$ /heure	√				
	- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen	n/a					
	- Groupe de non-résidents	n/a					
	- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur	n/a					
	CLASSE	- Organisme reconnu: - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	Gratuit si activité régulière 15,50 \$ /heure si autre activité			√	
- Adulte		17,50 \$ /heure	√				
- 55 ans et plus		13,50 \$ /heure	√				
- Groupe de résidents avec ou sans carte citoyen		n/a					
- Groupe de non-résidents		n/a					
- Entreprise (local ou non) et organisme extérieur		n/a					

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4 Service des loisirs - Division aquatique								
7.4.1 Programmation								
a)	Programme Étoile de mer (4 à 12 mois)	45 \$	79 \$			√	Note : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session (la durée habituelle d'une session est de 9 semaines)	01.234.70.604
b)	Programme Préscolaire avec parent (12 mois à 5 ans)	55 \$	96 \$			√		
c)	Programme Préscolaire sans parent (4 à 6 ans) Programme Junior (5 ans à 14 ans) Programme Autiste et personne handicapée (multi-âge)	60 \$	105 \$			√		
d)	Programme sauvetage et enseignement (10 ans et plus)						Matériel, volumes et frais d'affiliation inclus	01.234.70.604
	- Jeune sauveteur initié, averti et expert	65 \$	114 \$			√		
	- Super jeune sauveteur	75 \$	131 \$			√		
	- Étoile de bronze	65 \$	114 \$			√		
	- Gardien averti	50 \$	88 \$			√		
	- Médaille de bronze	250 \$	250 \$			√		
	- Forme physique en sauvetage (bronze/argent/or)	65 \$	65 \$	√			Matériel, volumes et frais d'affiliation inclus	01.234.70.605
	- Croix de bronze	175 \$	175 \$	√				
	- Certificat de distinction	110 \$	110 \$	√				
	- Sauveteur national	135 \$	135 \$	√				
	- Moniteur en sauvetage	125 \$	125 \$	√				
	- Moniteur en sécurité aquatique (Croix-Rouge)	255 \$	255 \$	√				
	- Réanimation cardio-respiratoire	60 \$	60 \$	√				
	- Premiers secours	60 \$	60 \$	√				
	- Secourisme général	125 \$	125 \$	√				
	- Premiers soins général	70 \$	70 \$	√				
	- Secourisme urgence garderie	75 \$	75 \$	√				
	- Natation pré-ados et ados	60 \$	105 \$	√				
	- Prévenir noyade chez soi (conférence d'une heure)	Gratuit				√		

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)								
e)	Activités d'animation :							
	- Aquafête sans structure gonflable : 4 ans et + (maximum 10 personnes) (maximum 15 personnes)	35 \$ 65 \$	61 \$ 114 \$	√ √				01.234.70.603
	- Aquafête avec structure gonflable : 9 ans et + (maximum 10 personnes) (maximum 15 personnes)	45 \$ 80 \$	79 \$ 140 \$	√ √				
	- Cours privés: - moins de 18 ans	30 \$	53 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes.	01.234.70.605
	- adulte	35 \$	61 \$	√				
	- 55 ans et plus	30 \$	53 \$	√				
	- personne handicapée	17 \$	30 \$			√		
	- Cours semi-privés: - moins de 18 ans (prix par personne)	22 \$	39 \$	√			La durée du cours est de 45 minutes. (maximum 2 personnes sauf pour le tarif famille) (tarif famille : pour un maximum de 5 personnes dont au moins un adulte accompagnateur dans l'eau)	01.234.70.605
	- adulte (prix par personne)	30 \$	53 \$	√				
	- famille (tarif unique)	30 \$	53 \$	√				
	- 55 ans et plus (prix par personne)	22 \$	39 \$	√				
	- Camp à la journée « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse :							
	- 1 ^{er} enfant	22 \$	39 \$			√		
	- 2 ^e enfant	20 \$	39 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	19 \$	39 \$			√		
	- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse (incluant le service de garde mais sans sortie)						Dans le cas où le camp est constitué d'une combinaison de programmes de sauvetage et d'enseignement menant à l'obtention de certification, le tarif du camp est établi en cumulant les tarifs en vigueur.	01.234.70.604
	- 1 ^{er} enfant	97 \$	170 \$			√		
	- 2 ^e enfant	77 \$	170 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	67 \$	170 \$			√		
	- Camp à la semaine (5 jours) « Eau Jeu » et Rendez-vous jeunesse (incluant le service de garde et la sortie)							
	- 1 ^{er} enfant	120 \$	210 \$			√		
	- 2 ^e enfant	100 \$	210 \$			√		
	- 3 ^e enfant et suivant	90 \$	210 \$			√		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.1 Programmation (suite)							
f)	Programmation aquatique adulte et âge d'or						
	- Aquadulte niveaux 1 à 3		65 \$	114 \$	√		
	- Aquad'or		60 \$	105 \$	√		
g)	Programme de conditionnement physique (session 10 semaines)						
	<u>Note</u> : le coût d'inscription peut varier selon la durée réelle de la session, soit entre 8 à 15 semaines.						
	Programme pour les 54 ans et moins :						
	- Prénatal et aquapoussette						
	- 1 fois /semaine		50,00 \$	87,50 \$	√		
	- 2 fois /semaine		78,75 \$	137,81 \$	√		
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine		55,00 \$	96,25 \$	√		
	- 2 fois /semaine		82,50 \$	144,38 \$	√		
	- 3 fois /semaine		105,00 \$	183,76 \$	√		
	- 4 fois /semaine		127,50 \$	223,14 \$	√		
	- coût à la séance		6,00 \$	10,50 \$	√		
	Programme pour les 55 ans et plus :						
	- Cours de conditionnement physique						
	- 1 fois /semaine		40,00 \$	70,00 \$	√		
	- 2 fois /semaine		65,00 \$	113,75 \$	√		
	- 3 fois /semaine		85,00 \$	148,75 \$	√		
	- 4 fois /semaine		105,00 \$	183,75 \$	√		
	- coût à la séance		5,00 \$	8,75 \$	√		
h)	Conférence pour les 55 ans et plus						
	- Participant à des cours de conditionnement physique		Gratuit	Gratuit			
	- Non participant à des cours de conditionnement physique		3,00 \$	5,25 \$	√		

01.234.70.605

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.4.2 Bains								
Note: En matière d'accès aux bains, le rabais multi-enfants d'une même famille ne s'applique pas : le rabais est offert avec la carte familiale.								
a)	Carte d'accès 12 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)	<p>(1) : valide à compter de la date d'achat.</p> <p>(2) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).</p> <p>01.234.70.602</p>	
	3 à 5 ans	Gratuit	70 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	35 \$	70 \$	√				
	18 à 54 ans	60 \$	120 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	80 \$	160 \$	√				
	55 à 64 ans	35 \$	120 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	120 \$	√		√ (gratuit)		
b)	Carte d'accès 6 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	50 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	25 \$	50 \$	√				
	18 à 54 ans	45 \$	90 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	60 \$	120 \$	√				
	55 à 64 ans	25 \$	90 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	90 \$	√		√ (gratuit)		
c)	Carte d'accès 3 mois⁽¹⁾							
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit			√ (gratuit)		
	3 à 5 ans	Gratuit	40 \$	√		√ (gratuit)		
	6 à 17 ans	20 \$	40 \$	√				
	18 à 54 ans	30 \$	60 \$	√				
	Familial ⁽²⁾	40 \$	80 \$	√				
	55 à 64 ans	20 \$	60 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	60 \$	√		√ (gratuit)		

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE	
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES			
7.4.2 Bains								
d)	Tarification à la séance					<p>(1) : tous les membres d'une famille vivant à la même adresse (maximum deux adultes) (n.b. : les étudiants âgés de 18 à 24 ans sur présentation d'une preuve de scolarité ainsi que les personnes handicapées ne sont pas comptabilisés comme adulte).</p> <p>(2) : Entrée gratuite pour l'accompagnateur</p>	01.234.70.601	
	2 ans et moins	Gratuit	Gratuit					√ (gratuit)
	3 à 5 ans	Gratuit	3,50 \$	√				√ (gratuit)
	6 à 17 ans	2,50 \$	4,50 \$	√				
	18 à 54 ans	3,50 \$	6,00 \$	√				
	Familial ⁽¹⁾	10,00 \$	20,00 \$	√				
	55 à 64 ans	2,50 \$	6,00 \$	√				
	65 ans et plus	Gratuit	6,00 \$	√				√ (gratuit)
	Personne handicapée ⁽²⁾	2,50 \$	4,50 \$	√				
	Élève d'un cours de formation de la session en cours	Gratuit	Gratuit					√ (gratuit)
	Titulaire de la carte de sauveteur national et membre ARAQ	Gratuit	Gratuit					√ (gratuit)
	- Bain libre / bain pour tous (piscine intérieure & piscines extérieures)	Gratuit	2,00 \$	√		√ (gratuit)		
e)	Réimpression d'une carte valide	4,00 \$	4,00 \$	√			01.234.70.602	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.3 Location							
a)	Location de mannequins pour cours RCR - Adulte - Bébé	20 \$ /jour 10 \$ /jour	√ √				01.234.70.606
b)	Location de vélo aquatique	5 \$ /séance avec carte citoyen 8,75 \$ /séance sans carte citoyen	√			(Disponible lorsque permis pendant certains bains)	
c)	Location de la piscine intérieure - Location d'un demi-bassin - 0 à 30 baigneurs - 31 à 60 baigneurs - Location du bassin complet: - 61 à 100 baigneurs - 101 baigneurs et plus - Service d'un moniteur dans l'eau (facultatif)	65 \$ /heure 80 \$ /heure 110 \$ /heure 120 \$ /heure 35 \$ /heure	√ √ √ √ √			Les organismes reconnus de la ville bénéficient du tarif demi-bassin lorsque le bassin complet est requis et disponible. En sus des frais de location	01.234.70.603
d)	Location d'une piscine extérieure - Frais de location	100 \$ /heure	√				
e)	Location de salle - Organisme reconnu clientèle adulte et enfant - Autre	20 \$ /heure 30 \$ /heure	√ √				
f)	Location de la salle polyvalente - Salle complète Après les heures de fermeture - Demi-salle Après les heures de fermeture	50 \$ /heure 90 \$ /heure 30 \$ /heure n/a	√ √ √				

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.4.4 Vente de produits						
a) Volumes de formation						
- Manuel canadien de premiers soins	21 \$	√*			* TPS applicable seulement (livres avec code ISBN)	01.234.70.609
- Volume Alerte, la pratique de la surveillance aquatique	55 \$	√*				
- Guide du moniteur en sécurité aquatique	55 \$	√*				
- Guide des certificats niveau bronze	32 \$	√*				
- Manuel canadien de sauvetage	55 \$	√*				
- Volume RCR	15 \$	√*				
b) Articles						
- Bonnet de bain lycra et latex	7 \$	√				01.234.70.606
- Bonnet de bain silicone	10 \$	√				
- Sifflet	15 \$	√				
- Masque de poche	25 \$	√				
- Couche « écologique »	15 \$	√*			* TPS applicable seulement pour les couches	01.234.70.610
- Couche « écologique » avec motif	20 \$	√*				

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5 Service des loisirs - Complexe sportif Gilles-Tremblay							
7.5.1 Programmation							
Note : dans le cas d'une inscription pour une session, le coût d'inscription correspond au nombre de séances.							
a)	Cours (coût par séance) :						
	- conditionnement physique (55 minutes)	7,50 \$	8,75 \$	√			01.234.71.210
	- pickeball ou badminton (115 minutes)	6,00 \$	7,25 \$	√			
	- volleyball (175 minutes)	9,00 \$	10,25 \$	√			
b)	Cours (coût par séance) :						
	- golf (55 minutes)	30,00 \$	33,00 \$	√			
c)	Activités libres (coût par séance) :						
	- pickleball ou badminton (jour)	12,00 \$	18,00 \$	√		} Pour un terrain (55 minutes)	01.234.71.211
	- pickleball ou badminton (soir)	16,00 \$	24,00 \$	√			
	- pickleball ou badminton (saison estivale)	10,00 \$	15,00 \$	√			
	- golf (jour et soir)	10,00 \$	15,00 \$	√			
	- basketball (jour et soir)	10,00 \$	15,00 \$	√		Pour 3 heures de pratique	

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		GÉNÉRAL	ORGANISME RECONNU	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
7.5.2 Location de locaux								
Note : Les tarifs préférentiels pour les organismes reconnus sont applicables que pour la location de gymnase								
a)	Location de gymnase simple* - du lundi au vendredi de 8 h à 17 h - soir et fin de semaine de 18 h à 22 h - journée	35 \$ /heure 45 \$ /heure 520 \$ /jour	29 \$ /heure 29 \$ /heure 345 \$ /jour	√ √ √			Note : le montage et démontage du plateau est en sus et devra être ajouté à la période de location.	01.234.71.201
b)	Location de gymnase double (5 terrains de badminton)* - du lundi au vendredi de 8 h à 17 h - soir et fin de semaine de 18 h à 22 h - journée	70 \$ /heure 90 \$ /heure 1 040 \$ /jour	58 \$ /heure 58 \$ /heure 690 \$ /jour	√ √ √				
c)	Location de la salle de réunion - à l'heure - à la journée	23 \$ /heure 145 \$ /jour		√ √				
7.5.3 Équipements								
a)	Vente d'équipements - balle de pickleball - volant de badminton à l'unité - volant de badminton (boîte)	6,25 \$ 3,50 \$ 20,00 \$		√ √ √				01.234.71.240
b)	Location d'équipements - raquette de badminton - raquette de pickleball (en bois) - ballon de basketball	5,00 \$ 5,00 \$ 5,00 \$		√ √ √			Dépôt de sécurité de 20 \$ ou carte d'identité (permis de conduire ou carte d'assurance maladie)	01.234.71.221

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		AVEC CARTE CITOYEN	SANS CARTE CITOYEN	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6 Service des loisirs - Centre communautaire Laurent-Venne								
7.6.1 Programmation								
a)	Cours : - Cours à la séance - Série de cours	11,00 \$ /heure 8,55 \$ /heure <i>(montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session)</i>	16,00 \$ /heure 12,76 \$ /heure <i>(montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session)</i>	√ √			<u>Note</u> : Le montant total pour une session peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaines.	01.234.72.210
b)	Petits ateliers Laurent-Venne - Série de cours	4,15 \$ /heure <i>(montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session)</i>	6,25 \$ /heure <i>(montant arrondi au dollars supérieur près pour le prix par session)</i>			√	<u>Note</u> : Le montant total pour une session peut varier en fonction de la durée d'un cours et du nombre de semaines.	01.234.72.211

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	GÉNÉRAL	ORGANISME RECONNU	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6 Service des loisirs - Centre communautaire Laurent-Venne							
7.6.2 Location de locaux							
a)	Location de la grande salle (45 x 70 pieds) Capacité : 300 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	77 \$ /heure 762 \$ /jour	66 \$ /heure 648 \$ /jour	√ √			01.234.72.201
b)	Location de la moitié de la grande salle (45 x 35 pieds) Capacité : 150 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	40 \$ /heure 399 \$ /jour	34 \$ /heure 341 \$ /jour	√ √			
c)	Location de la scène (26 x 18 pieds) Capacité : 50 personnes - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	11 \$ /heure 114 \$ /jour	9 \$ /heure 101 \$ /jour	√ √			
d)	Location de la loge - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	11 \$ /heure 114 \$ /jour	9 \$ /heure 101 \$ /jour	√ √			
e)	Location de la cuisine (21 x 13 pieds) Capacité : 10 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds, cuisinière conventionnelle, micro-ondes, réfrigérateurs commerciaux (2) - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	18 \$ /heure 182 \$ /jour	7 \$ /heure 68 \$ /jour	√ √			
f)	Location de la salle #144 (32 x 37 pieds) Capacité : 100 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	44 \$ /heure 432 \$ /jour	30 \$ /heure 295 \$ /jour	√ √			
g)	Location de la moitié de la salle #144 (32 x 18 pieds) Capacité : 50 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	24 \$ /heure 239 \$ /jour	16 \$ /heure 160 \$ /jour	√ √			

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	GÉNÉRAL	ORGANISME RECONNU	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6.2 Location de locaux (suite)							
h) Location de la salle Dojo (32 x 37 pieds) Capacité : 100 personnes Inclusion : tapis de judo - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	44 \$ /heure 432 \$ /jour	30 \$ /heure 295 \$ /jour	√ √				01.234.72.201
i) Location du hall d'entrée (30 x 20 pieds) Capacité : 50 personnes - à l'heure - à la journée (12 h consécutives)	18 \$ /heure 182 \$ /jour	14 \$ /heure 137 \$ /jour	√ √				
j) Location d'une salle de cours : local 131, 133 ou 212 Capacité : 20 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure par local - à la journée (8 h consécutives)	20 \$ /heure 138 \$ /jour	13 \$ /heure 90 \$ /jour	√ √				
k) Location d'une salle de conférence : local 138, 216 ou 217 Capacité : 10 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds - à l'heure - à la journée (8 h consécutives)	14 \$ /heure 98 \$ /jour	7 \$ /heure 49 \$ /jour	√ √				
l) Location de la salle de conférence : local 218 Capacité : 10 personnes Inclusion : chaises pliantes et tables de 6 pieds, réfrigérateur conventionnel, micro-onde - à l'heure - à la journée (8 h consécutives)	17 \$ /heure 121 \$ /jour	9 \$ /heure 64 \$ /jour	√ √				

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	GÉNÉRAL	ORGANISME RECONNU	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
7.6.3 Équipements							
a)	Location de matériel et d'équipements						
	Chaise banquet	1 \$	√			Note : si non autrement mentionné, les prix sont par unité et par jour.	01.234.72.221
	Table bistro	11 \$	√				
	Système de son avec console et sub	148 \$	√				
	Système de son seulement pour tablette ou téléphone	30 \$	√				
	Micro	30 \$	√				
	Éclairage scène avec console	89 \$	√				
	Éclairage scène sans console	60 \$	√				
	Éclairage DEL (plafond et plancher) incluant petite console	118 \$	√				
	Projecteur plafond (par heure)	11 \$	√				
	Projecteur plafond (12 heure consécutives)	114 \$	√				
	Promontoire 4x8 (unité)	30 \$	√				
	Promontoire 4x8 (tous)	118 \$	√				
	Système de son (console et 2 hp et micro avec fil)	60 \$	√				
	Éclairage d'ambiance led pack (unité)	17 \$	√				
	Téléviseur mobile 55" (lecteur dvd inclus)	6 \$	√				
	Projecteur mobile (VGA ou RCA)	6 \$	√				
b)	Autre frais						
	Service de technicien (par heure)	40 \$	√				01.234.72.221

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8. SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES							
8.1 Réseau des bibliothèques							
8.1.1 Carte de bibliothèque (annuelle)							
	Résident et/ou propriétaire d'un immeuble du territoire	Gratuit			√		
	Non-résident & non-propriétaire (individu ou organisme)	100 \$ /personne			√		01.234.70.704
	Organisme reconnu par la Ville	Gratuit			√		
	Institution repentignoise (ex.: école, garderie, centre d'hébergement)	Gratuit			√		
	Réimpression d'une carte valide	4 \$ /carte			√	Note : le frais de réimpression d'une carte s'applique même si la carte a été émise gratuitement initialement.	01.234.70.705
8.1.2 Accès au Créalab							
	Écoles secondaires situées sur le territoire de Repentigny ainsi que les étudiants fréquentant ces institutions (sans égard au lieu de résidence)	Gratuit			√		
	Étudiant fréquentant une institution non mentionnée précédemment mais résidant sur le territoire de Repentigny	Gratuit			√		
	Groupes scolaires non visés précédemment	8 \$ /participant 5 \$ /participant si l'activité est jumelée avec une activité au Centre d'art Diane-Dufresne	√ √			Note : frais de consommables en sus selon les tarifs prévus à l'article 8.1.6	01.234.70.704
	Étudiant non-résident ne fréquentant pas une institution située sur le territoire de Repentigny	25 \$ /carte annuelle	√				
	Jeune entrepreneur (18 à 35 ans) résidant sur le territoire de Repentigny	Gratuit			√		
	Jeune entrepreneur (18 à 35 ans) non-résident	100 \$ /carte annuelle	√				
	Réimpression d'une carte valide	4 \$ /carte	√				01.234.70.705

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.3 Autres frais liés aux prêts et locations							
a)	Location de best-seller offerte en complément aux exemplaires disponibles sans frais dans la collection générale (Note: 2 pour 1 sur les locations pendant la semaine des bibliothèques publiques) - Best-seller (pour 4 semaines) Pour les 65 ans et plus	4,50 \$ /document 2,25 \$ /document			✓ ✓		01.234.70.702
b)	Frais pour bris ou perte - Frais pour un document perdu ou endommagé nécessitant un remplacement : - Livre - Revue - Disque, DVD - Jouet	Coût du marché* + 5,00 \$ /livre Coût du marché* + 2,50 \$ /revue Coût du marché* + 5,00 \$ /disque ou DVD Coût du marché* + 5,00 \$ /jouet			✓ ✓ ✓ ✓	* Pour l'établissement du coût du marché, une dépréciation est appliquée comme suit : - 1 à 20 prêts : aucune dépréciation - 21 à 40 prêts : dépréciation de 50% - plus de 40 prêts : dépréciation de 75%	01.234.70.706
	- Frais pour bris mineur d'un document nécessitant une réparation faite à la bibliothèque	2,00 \$ /document			✓		
	- Frais pour tout document endommagé nécessitant une nouvelle reliure	12,00 \$ /document			✓		
	- Frais pour boîtier audiovisuel endommagé	1,00 \$ /boîtier			✓		
	- Frais pour pièce de jeu ou jouet perdue	3,00 \$ /pièce			✓		
	- Frais pour sac perdu de livre-parlant ou de jouet	0,50 \$ /item			✓		
c)	Prêt entre bibliothèques (intermunicipale ou universitaire) - Frais de prêt - Frais pour bris ou perte	Gratuit * Coût réel facturé par l'organisme			✓ ✓	* Plus les frais facturés par l'organisme, s'il y a lieu.	01.234.70.707 01.234.70.706

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
				INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.4 Autres frais et services								
a)	Frais d'impression et photocopies - 8½ X 11 - 8½ X 14 - 11 X 17 - agrandissement ou réduction (en supplément)	Noir & blanc 0,15 \$ /copie 0,15 \$ /copie 0,25 \$ /copie 0,15 \$ /copie	Couleur 0,50 \$ /copie 0,50 \$ /copie 0,75 \$ /copie 0,50 \$ /copie	√ √ √ √				01.234.70.715
b)	Ateliers, activités et conférences : - enfant - adulte	<u>Avec carte*</u> : Gratuit Gratuit	<u>Sans carte*</u> : 5 \$ 9 \$	√ √		√ (gratuit) √ (gratuit)	Projets régionaux et intermunicipaux : gratuit pour tous (ex.: rencontres d'auteurs)	01.234.70.711
c)	LABNET (laboratoire internet) - accès au grand public (par individu)	<u>Avec carte :</u> Gratuit	<u>Sans carte :</u> 3 \$ /heure	√		√ (gratuit)		01.234.70.718
d)	Location de salle (salle Ginette-Bruneau, salle Joseph-Marion ou Créalab) : - Organisme reconnu pour diffusion culturelle - Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées - Adulte - 55 ans et plus - Organisme non reconnu pour diffusion culturelle - Citoyen uniquement dans le cadre d'un lancement d'œuvre approuvé par le service concerné		14 \$ /heure 18 \$ /heure 14 \$ /heure 40 \$ /heure 22 \$ /heure	√ √ √ √ √			Pour les frais relatifs à la main-d'œuvre et/ou les équipements requis, les tarifs applicables seront ceux prévus au Centre d'art Diane-Dufresne selon l'article 8.2.1	01.234.70.718
	Location de la salle de discussions littéraires : - Organisme reconnu pour diffusion culturelle, club de lecture ou groupe d'étudiants post-secondaires (3 étudiants et plus) - Autres (pour des besoins en formation seulement)		Gratuit 40 \$ /heure			√		

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.1.5 Vente de produits						
Sac réutilisable :						
- en tissus beige 18" X 20"	8 \$ /unité	√				01.234.70.703
- en tissus noir 17" X 16"	9 \$ /unité	√				
8.1.6 Frais de consommables au Créalab						
Filament - imprimante 3D	0,10 \$ / gramme	√				01.234.70.725
Plaquette de bois - imprimante 3D	1,00 \$ /unité	√				
Feuille de transfert standard imprimable	1,00 \$ /unité	√				
Feuille de transfert à chaud	3,00 \$ /feuille (peut être vendu en partie au prorata)	√				
Feuille de transfert à chaud type « Glitter Flake » (brillant)	4,00 \$ /feuille	√				
Filament - crayon 3Doodler	0,25 \$ /bâton	√				
Papier régulier - imprimante grand format (banderole)	1,00 \$ /pied carré	√				
Papier qualité photo - imprimante grand format (banderole)	1,50 \$ /pied carré	√				
Vêtement à imprimer	Coût réel	√				

DESCRIPTION		TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
		À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux								
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création)								
a)	Studio D ou Hall						<p style="text-align: center;"><u>En sus des tarifs :</u></p> <p>- la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage.</p> <p>- la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures.</p> <p><u>Note 1</u> : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p><u>Note 2</u> : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :							
	- Clientèle jeunesse		15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	- Clientèle de personnes handicapées							
	- Adulte		22 \$ /heure	150 \$ /jour	√			
	- 55 ans et plus		15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :							
			Gratuit (max. 2 jours)			√		
	- à compter du 3 ^e jour		15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)							
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		35 \$ /heure	250 \$ /jour	√			
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite		15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Résidence d'artistes ou activité de création		20 \$ /heure	140 \$ /jour (pour 5 jours consécutifs : 480\$)	√			
	Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité		50 \$ /heure	350 \$ /jour	√			
	Organisme non reconnu pour toute autre activité							
b)	Salle d'exposition							
	- Pour tous		50 \$ /heure	350 \$ /jour	√			

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
c)	Salle de médiation ou local de musique					<p>En sus des tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un (ou deux) technicien(s) lorsque requise pour un minimum de 3 heures par déplacement pour le montage et démontage. - la présence d'un (ou deux) préposé(s), guide(s) ou soutien(s) aux activités culturelles lorsque requise, et ce, pour un minimum de 3 heures. <p>Note 1 : si la gratuité s'applique, les 3 premières heures du (des) technicien(s) (max. 2) et d'un préposé, guide ou soutien aux activités culturelles sont incluses sans frais par événement (journées consécutives).</p> <p>Note 2 : pour une séance de photographie pendant les heures d'ouverture, le minimum de 3 heures ne s'applique pas.</p>	01.234.70.306
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante :						
	- Clientèle jeunesse - Clientèle de personnes handicapées	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	- Adulte	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√			
	- 55 ans et plus	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite :						
		Gratuit (max. 2 jours)			√		
	- à compter du 3 ^e jour	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Organisme reconnu avec entrée payante ou gratuite (autre activité)						
	Artiste de la relève pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√			
	Résidence d'artistes ou activité de création						
	Organisme non reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante ou gratuite						
	Organisme non reconnu pour toute autre activité	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√			
	Entreprise ou particulier pour diffusion culturelle ou autre activité						

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
d) Autres frais							
- Service d'un technicien en muséologie	36 \$ /heure /technicien		√				01.234.70.318
- Service d'un guide spécialisé	30 \$ /heure /guide		√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	40 \$ /heure /technicien		√				01.234.70.314
- Service d'un préposé ou d'un soutien aux activités culturelles	30 \$ /heure		√				
- Système de son (lors de location de salle) : - Organisme reconnu - Entreprise ou organisme non reconnu	Gratuit 20 \$ /heure	Gratuit 140 \$ /jour		√	√ (gratuit)		01.234.70.306
- Système d'éclairage - 24 lampes (lors de location de salle) :	Gratuit 20 \$ /heure	Gratuit 140 \$ /jour		√	√ (gratuit)		
- Praticable incluant les pattes (lors de location de salle) : - Organisme reconnu - Entreprise ou organisme non reconnu	Gratuit 10 \$ /praticable /jour			√	√ (gratuit)		
- Nappes noires en lycra (pour table 6') - Organisme reconnu - Entreprise ou organisme non reconnu	5 \$ 10 \$			√ √			
- Autres équipements non inclus lors de la location de salle - Organisme reconnu - clientèle cible - local	Gratuit				√ (gratuit)		
- Autre organisme reconnu - Organisme non reconnu ou autre	Tarif correspondant à la liste de prix aux articles j) et k)			√			

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
e)	Droit d'entrée pour les expositions majeures :						
	- Résident	5,00 \$ /personne	√			(incluant 2 entrées gratuites par tranche de 20 entrées avec visite commentée)	01.234.70.309
	- Non-résident	8,00 \$ /personne	√				
	- Résident (groupe de 20 et plus)	5,00 \$ /personne	√				
	- Non-résident (groupe de 20 et plus)	6,00 \$ /personne	√				
	- Moins de 18 ans	Gratuit			√		
f)	Spectacle jeune public						
	- Admission générale	9 \$ /personne	√				01.234.70.302
g)	Activités, conférences et accueil de groupe - médiation culturelle :						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix d'entrée sera établi au prix coûtant de l'activité majoré d'un minimum de 15%						
	- Atelier et conférence		√				01.234.70.302
	- Accueil de groupes - médiation culturelle		√				01.234.70.312
h)	Carte de membre du Centre d'art Diane-Dufresne (annuelle) :						
	- Résident	10 \$ /personne	√				01.234.70.307
	- Non-résident	15 \$ /personne	√				
i)	Vente de produits						
	Selon la liste de prix déposée au comité exécutif, le prix de vente minimum d'un bien étant établi au prix coûtant de celui-ci majoré d'un minimum de 15%		√				01.234.70.311

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.2.1 Centre d'art Diane-Dufresne (11, allée de la Création) (suite)							
j) Équipements légers							
Banc de bois	1,70 \$	3,40 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Banc 3 places	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 2 places + table	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 2 places	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 1 place + table	1,70 \$	3,40 \$		√			
Banc 1 place	1,70 \$	3,40 \$		√			
Chaise noire en plastique	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise noire en tissu	0,70 \$	1,40 \$		√			
Chaise pliante bourgogne (chariot de 46 chaises)	15,00 \$	30,00 \$		√			
Chevalet	2,50 \$	5,00 \$		√			
Comptoir bar	12,50 \$	25,00 \$		√			
Drapeau Canada	3,75 \$	7,50 \$		√			
Drapeau Québec	3,75 \$	7,50 \$		√			
Drapeau Repentigny	3,75 \$	7,50 \$		√			
Fauteuil blanc en plastique moulé	Gratuit	Gratuit			√		
Fauteuil roulant	Gratuit	Gratuit			√		
Frigo-bar 6 pieds	37,50 \$	75,00 \$		√			
Lutrin	8,75 \$	17,50 \$		√			

DESCRIPTION	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
	Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu ou autre	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
j) Équipements légers (suite)							
Mât de drapeau en bois	2,00 \$	4,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Mobilier extérieur (tables et chaises pliantes en bois blanc)	Gratuit	Gratuit			√		
Poteau de foule avec cordon bleu	1,60 \$	3,25 \$		√			
Table cocktail blanche	3,40 \$	6,75 \$		√			
Table électrique	1,70 \$	3,40 \$		√			
Table pliante en plastique 30x72 pouces	1,70 \$	3,40 \$		√			
Table sur roulettes	1,70 \$	3,40 \$		√			
Tabourets	2,00 \$	4,00 \$		√			
k) Équipements techniques							
Écran numérique	25,00 \$	50,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours	01.234.70.320
Micro	1,25 \$	2,50 \$		√			
Projecteur informatique	18,75 \$	37,50 \$		√			
Rideau de velour noir 10 ' de long auto-portant avec base	3,75 \$	7,50 \$		√			
Téléviseur 42 pouces	31,25 \$	62,50 \$		√			
TV/DVD 32 pouces	25,00 \$	50,00 \$		√			
Autres équipements : se référer à la section 8.5 Prêts d'équipements pour la tarification en vigueur, le tout sujet à disponibilité.							

DESCRIPTION	TARIF		TAXES			REMARQUE	POSTE
	À L'HEURE (min. 3 heures)	1 JOUR (max. 10 heures)	INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2.2 Salle du Conseil (435, boul. Iberville)							
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée payante* :						<u>En sus des tarifs :</u> - la présence d'un technicien (son, éclairage et vidéo) est requise en tout temps, et ce, pour un minimum de 3 heures. - la présence d'une hôtesse est requise si l'activité a lieu en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, et ce, pour un minimum de 3 heures. *Pour les organismes reconnus, la gratuité ou les tarifs comprennent 3 heures gratuites du technicien et de l'hôtesse (si requise) par événement (journées consécutives).	01.234.10.113
- Clientèle jeunesse	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Clientèle de personnes handicapées							
- Adulte	22 \$ /heure	150 \$ /jour	√				
- 55 ans et plus	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Organisme reconnu pour diffusion culturelle avec entrée gratuite*	Gratuit (max. 2 jours)				√		
- à compter du 3 ^e jour	15 \$ /heure	120 \$ /jour	√				
- Organisme reconnu - autre activité que diffusion culturelle*	25 \$ /heure	175 \$ /jour	√				
- Entreprise ou organisme non reconnu	50 \$ /heure	350 \$ /jour	√				
- Service d'un technicien en son, éclairage et vidéo	40\$ /heure		√			01.234.70.304	
- Service d'une hôtesse	24\$ /heure		√			01.234.10.112	

DESCRIPTION	TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
		INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.2 Location de locaux (suite)						
8.2.3 Théâtre Alphonse-Desjardins (25, allée de la Création)						
Location de la salle						
- Corporation Hector-Charland	500 \$ /événement		√		Les tarifs incluent les équipements intégrés et non-intégrés disponibles sur place ainsi que l'accès au hall et à la terrasse lorsque disponible (les frais associés au fonctionnement dont les opérateurs sont en sus et facturables selon la grille de tarification privée de la Corporation Hector-Charland au même titre que les autres services offerts à la carte).	01.234.70.303
- Volet activités scolaires et Jeune public	350 \$ /événement - maximum de 500 \$ /jour		√			
- Volet cinéma	75 \$ /représentation maximum de 100 \$ /jour		√			
- Résidence d'artiste :						
- 1 à 3 jours consécutifs	140 \$ /jour		√			
- 4 jours consécutifs	120 \$ /jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	96 \$ /jour		√			
- ARAMusique	500 \$ /événement		√			
- Volet activités scolaires et Jeune public	350 \$ /événement - maximum de 500 \$ /jour		√			
- Résidence d'artiste :						
- 1 à 3 jours consécutifs	140 \$ /jour		√			
- 4 jours consécutifs	120 \$ /jour		√			
- 5 jours consécutifs et plus	96 \$ /jour		√			
- Autres tiers	700 \$ /événement 350 \$ /journée de montage		√ √			
Location du hall	250 \$ /événement		√			
Location de la terrasse	125 \$ /événement		√		(capacité de 60 personnes)	

DESCRIPTION		TARIF	TAXES			REMARQUE	POSTE
			INCLUSES	EN SUS	EXONERÉES		
8.3 Autres projets culturels							
8.3.1 Croisières patrimoniales							
	- Résident	30 \$ /personne	√				01.233.90.053
	- Non résident	35 \$ /personne	√				
	- Groupe de 20 personnes et plus*	30 \$ /personne	√			* 2 entrées gratuites en surplus	
8.4 Tournage							
8.4.1 Frais de base pour un tournage							
	Tournage étudiant	Gratuit			√		01.234.70.305
	Tournage OBNL	Gratuit			√		
	Tournage commercial	100 \$		√			
8.4.2 Frais complémentaires							
	Stationnement de véhicules (motorisé ou non) sur la voie publique	60 \$ /véhicule /jour		√			01.234.70.305
	Occupation d'un édifice municipal (personnel exclus)	100 \$ /heure		√			
	Occupation exclusive d'un parc municipal (gardien inclus)	100 \$ /heure		√			
	Utilisation d'un bien public et/ou d'équipements municipaux	Selon les tarifs applicables à la présente annexe A		√		(ex.: terrain sportif, parc, barricade de foule)	
	Blocage de rue complet ou par intermittence	Coût réel selon les taux prévus aux conventions collectives et/ou cahier des conditions de travail des cadres en vigueur plus les bénéfices marginaux plus les frais d'administration		√			

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5 Prêt d'équipements								
Note: Le prêt de matériel se fait en tenant compte de la disponibilité et de l'approbation écrite par le service concerné des besoins liés à l'activité. Si le matériel n'est pas disponible au moment de la demande, nous invitons les demandeurs à louer le matériel requis et la ville ne s'engage pas à assumer la facture. Les frais de déplacement sont applicables pour le territoire de la Ville de Repentigny. Pour des prêts à l'extérieur du territoire, les coûts réels engendrés seront facturés en sus (kilométrage et main-d'œuvre). Tout équipement endommagé ou non retourné sera facturé au coût de remplacement plus les frais d'administration.								
8.5.1 Équipements légers								
Banc de bois	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	2,00 \$	4,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Chaise de résine verte		0,45 \$	0,90 \$		√			
Chaises pliantes brunes (chariot de 50 chaises)		20,00 \$	40,00 \$		√			
Chaufferette 120 volts / 1500 w		6,50 \$	13,00 \$		√			
Chevalet		3,00 \$	6,00 \$		√			
Cintres (boîte de 100)		3,00 \$	6,00 \$		√			
Comptoir bar		15,00 \$	30,00 \$		√			
Drapeau Canada		6,45 \$	12,90 \$		√			
Drapeau Québec		6,45 \$	12,90 \$		√			
Drapeau Repentigny		6,45 \$	12,90 \$		√			
Frigo-bar de 4 pieds		56,25 \$	112,50 \$		√			
Frigo-bar de 6 pieds		62,50 \$	125,00 \$		√			
Housse de spandex pour table bistro basse		5,75 \$	11,50 \$		√			
Housse de spandex pour table cocktail haute		5,75 \$	11,50 \$		√			
Lavabo avec chauffe-eau/pompe et retour d'eau		57,50 \$	115,00 \$		√			

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.1 Équipements légers (suite)								
Lutrin	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	9,00 \$	18,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Mât de drapeau		2,00 \$	4,00 \$		√			
Panneau interdiction de stationnement		0,25 \$	0,50 \$		√			
Panneau sandwich		2,50 \$	5,00 \$		√			
Parasols+bases (un lot de 4)		60,00 \$	120,00 \$		√			
Podium (médailles)		13,13 \$	26,25 \$		√			
Promontoire 4'x7' en bois sur roulette		6,25 \$	12,50 \$		√			
Promontoire 4'x8' en bois		6,25 \$	12,50 \$		√			
Réfrigérateur standard		22,50 \$	45,00 \$		√			
Table basse 30"dia x 24"h		9,20 \$	18,40 \$		√			
Table cocktail noire 24" dia x 42"h		9,20 \$	18,40 \$		√			
Table de 4'		1,70 \$	3,40 \$		√			
Table de 6'		1,80 \$	3,60 \$		√			
Table ronde 5'		2,10 \$	4,20 \$		√			
Tabouret		2,63 \$	5,25 \$		√			
Tapis rouge (25' x 4')		30,00 \$	60,00 \$		√			
Tapis rouge (25' X 4')	30,00 \$	60,00 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques								
Barre d'alimentation électrique	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	1,25 \$	2,50 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%.	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Clear-com à fil - 5 stations		62,50 \$	125,00 \$		√			
DI		2,50 \$	5,00 \$		√			
Dimmer 12 canaux		30,00 \$	60,00 \$		√			
Extension 25'		2,81 \$	5,63 \$		√			
Extension 50'		5,63 \$	11,25 \$		√			
Extension 100'		11,25 \$	22,50 \$		√			
Extension 50 ampères (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Extension cam-lock (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Extension Socapex (par pied)		0,50 \$	1,00 \$		√			
Câble XLR (par pied)		0,60 \$	1,20 \$		√			
Fresnel		2,00 \$	4,00 \$		√			
Haut-parleur EON JBL		5,00 \$	10,00 \$		√			
Haut-parleur PRX612 JBL		12,50 \$	25,00 \$		√			
Haut-parleur Yamaha DBR12		12,50 \$	25,00 \$		√			
Lecteur CD		6,25 \$	12,50 \$		√			
Lecteur DVD		6,25 \$	12,50 \$		√			
Découpe ellipsoïdale 36 degrés (Leko)		6,25 \$	12,50 \$		√			
Lumière à clip		1,25 \$	2,50 \$		√			
Lumière barre led	5,00 \$	10,00 \$		√				
Manfrotto (trépied d'éclairage)	12,50 \$	25,00 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.2 Équipements techniques (suite)								
Marche pour praticable 2 palliers	100\$ par transport (aller-retour) (300\$ en dehors des heures de travail régulières)	8,00 \$	16,00 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Micro		2,50 \$	5,00 \$		√			
Micro-casque (avec UHF)		25,00 \$	50,00 \$		√			
Multipaires 100 pieds (snake son)		12,50 \$	25,00 \$		√			
Panneau de distribution 208 Volts 32 sorties 20 amp. (maison)		25,00 \$	50,00 \$		√			
Panneau de 50 AMPS		25,00 \$	50,00 \$		√			
Passe-fils (rack de 20)		50,00 \$	100,00 \$		√			
Pieuvre M/F 20 amps		1,25 \$	2,50 \$		√			
Praticable 4'x4' en aluminium		6,25 \$	12,50 \$		√			
Praticable 4'x8' en aluminium avec jupe		8,75 \$	17,50 \$		√			
Projecteur informatique		62,50 \$	125,00 \$		√			
Remorque de transformation électrique		125,00 \$	250,00 \$		√			
Rideau de velour noir de 10' de long auto-portant avec base		7,50 \$	15,00 \$		√			
Système de son EON one pro		18,75 \$	37,50 \$		√			
Système de son EON one		16,25 \$	32,50 \$		√			
Système de son complet pour prestation*		500,00 \$	1 000,00 \$		√			
Télé 42" HD au plasma		25,00 \$	50,00 \$		√			
Télé 55" 4k DEL sur pied		37,50 \$	75,00 \$		√			
Transformateur 600V 35 kva (A) - panneau de distribution inclus		18,75 \$	37,50 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (B) - panneau de distribution inclus		22,50 \$	45,00 \$		√			
Transformateur 600V 45 kva (D)	22,50 \$	45,00 \$		√				
Transformateur 600V 112,5 kva (C)	31,25 \$	62,50 \$		√				

DESCRIPTION	Frais de transport	TARIF À L'UNITÉ		TAXES			REMARQUE	POSTE
		Organisme reconnu (si tarification applicable selon la Politique de reconnaissance)	Organisme non reconnu	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉES		
8.5.3 Équipements lourds								
Bac à déchets 240 litres noir	200\$ par transport (aller-retour) (600\$ en dehors des heures de travail régulières)	6,13 \$	12,25 \$		√		Tous les tarifs sont établis par période partielle ou complète de 7 jours Pour les situations exceptionnelles où il ne s'agit pas d'un OBNL, la tarification des équipements correspondra à 200% de celle d'un organisme non reconnu plus 10%. * Nécessite obligatoirement des techniciens (minimum de 4h)	01.234.70.107 01.234.70.319 (transport par travaux publics)
Bac de compost de 240 litres brun		6,13 \$	12,25 \$		√			
Bac de récupération de 240 litres bleu		6,13 \$	12,25 \$		√			
Bandes de patinoire (par panneau)		7,50 \$	15,00 \$		√			
Baril 1000 litres		15,00 \$	30,00 \$		√			
Barricade de foule		2,75 \$	5,50 \$		√			
Bloc de béton 250 livres		0,75 \$	1,50 \$		√			
Bloc de béton 2 200 livres		1,25 \$	2,50 \$		√			
Brasero		56,25 \$	112,50 \$		√			
Chapiteau 20'x20'		100,00 \$	200,00 \$		√			
Estrade 400 places		293,75 \$	587,50 \$		√			
Estrade métallique 3 palliers		68,75 \$	137,50 \$		√			
Estrade métallique 5 palliers		87,50 \$	175,00 \$		√			
Guérite 4'x8'		87,50 \$	175,00 \$		√			
Roulotte 24 pieds		112,50 \$	225,00 \$		√			
Roulotte 32 pieds		150,00 \$	300,00 \$		√			
Roulotte 40 pieds		200,00 \$	400,00 \$		√			
Scène SL100*		750,00 \$	1 500,00 \$		√			
Supa track - palette simple (25 morceaux de 4'x3')		75,00 \$	150,00 \$		√			
Supa track - palette double (50 morceaux de 4'x3')		150,00 \$	300,00 \$		√			
Support à vélo	2,50 \$	5,00 \$		√				
Table pique-nique	7,50 \$	15,00 \$		√				
Tente 10'x10' ville bleue	65,00 \$	130,00 \$		√				
Tourets	5,00 \$	10,00 \$		√				
Triangle de bandes de patinoire (affichage)	22,50 \$	45,00 \$		√				

**VILLE DE REPENTIGNY
RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE « A »**

POLITIQUE D'ANNULATION – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ACTIVITÉS

1. Les frais d'inscription pour les activités offertes par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ainsi que le Centre aquatique Jacques-Dupuis (CAJD) ne sont pas remboursables, sauf si l'activité est annulée ou modifiée par le SLSVC ou le CAJD, et dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
2. Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou au CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

CAMPS DE JOUR (saison estivale et semaine de relâche scolaire)

1. Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par la Ville de Repentigny seront remboursables selon les critères énumérés plus bas.
 - a) **Annulation par le service**
Si un camp de jour est annulé ou modifié par le SLSVC ou le CAJD, les frais d'inscription seront remboursables à 100 %.
 - b) **Raisons médicales**
Les frais d'inscription seront remboursables pour des raisons médicales seulement. Remplir le formulaire de demande d'annulation. Joindre l'attestation médicale et faire parvenir le tout au SLSVC ou le CAJD dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de l'attestation. Si la demande d'annulation a été autorisée, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 15 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.
 - c) **Raisons disciplinaires**
Si le camp de jour d'un participant est annulé par le SLSVC ou le CAJD pour des raisons disciplinaires, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes, moins les frais d'annulation de 30 \$. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

d) **Inscriptions pour la saison estivale**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 mai

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 mai, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} juin jusqu'à 14 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} juin et au moins 14 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le montant sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 14 jours

Si le participant annule à moins de 14 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

e) **Inscriptions pour la semaine de relâche scolaire**

Annulation à partir de la date d'inscription jusqu'au 31 janvier

Si le participant annule pendant la période comprise entre la date d'inscription et le 31 janvier, des frais d'annulation de 15 \$ seront retenus et le solde sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 20 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à partir du 1^{er} février jusqu'à 14 jours avant le début de l'activité

Si le participant annule pendant la période comprise entre le 1^{er} février et au moins 14 jours avant le début de son camp, des frais d'annulation de 30 \$ seront retenus et le montant sera remboursé par chèque. Si le montant est inférieur à 75 \$, des frais d'annulation de 30 % seront retenus, et dans ce cas, la valeur résiduelle sera versée sous forme de note de crédit¹.

Annulation à moins de 14 jours

Si le participant annule à moins de 14 jours avant le début du camp, aucun remboursement ne sera effectué.

RÉSUMÉ

Date d'annulation Semaine de relâche scolaire	Date d'annulation Saison estivale	Frais d'annulation Remboursement / 75 \$ et plus Par chèque	Frais d'annulation Remboursement / moins de 75 \$ Note de crédit au dossier
De la date d'inscription au 31 janvier	De la date d'inscription au 31 mai	Coût du(des) camps, moins 15 \$	Coût du(des) camps, moins 20 %
Du 1 ^{er} février jusqu'à 14 jours avant le début du camp	Du 1 ^{er} juin à 14 jours avant le début du camp	Coût du(des) camps, moins 30 \$	Coût du(des) camps, moins 30 %
Moins de 14 jours avant le début du camp	Moins de 14 jours avant le début du camp	AUCUN REMBOURSEMENT	AUCUN REMBOURSEMENT
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 15 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 20 %
Raisons disciplinaires	Raisons disciplinaires	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 \$	Au prorata du nombre de journées restantes, moins 30 %

¹Dans le cas où une note de crédit est émise, celle-ci est applicable pour toute activité du SLSVC ou le CAJD. Elle peut être transférable aux membres de la famille (immédiate) et demeure valide pour un an à partir de la date d'émission.

VILLE DE REPENTIGNY

RÈGLEMENT DE TARIFICATION

ANNEXE « A »

POLITIQUE DE RÉSERVATION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

(Cette politique ne s'applique pas aux organismes reconnus par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et communautaires)

LOCATION AU CENTRE D'ART DIANE-DUFRESNE, CENTRE AQUATIQUE JACQUES-DUPLUS (INCLUANT PISCINES EXTÉRIEURES) ET AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Procédure de paiement :

- Un dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation.
- Le solde est exigible sept (7) jours avant le début de l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit au Centre d'art Diane-Dufresne, au centre aquatique Jacques-Dupuis ou au Réseau des bibliothèques :

- Une annulation reçue vingt-et-un (21) jours ou plus avant la date de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation reçue entre sept (7) et vingt (20) jours sera remboursée par chèque excluant le dépôt représentant 20 % du montant total du contrat au moment de la réservation qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation reçue à moins de sept (7) jours avant la date de réservation : aucun remboursement.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé en totalité par chèque, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

LOCATION D'AUTRES LOCAUX MUNICIPAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Procédure de paiement :

- Pour une réservation de trois (3) jours ou moins, la totalité des frais de location sera exigée sept (7) jours avant le début de l'activité.
- Pour une réservation de plus de trois (3) jours, un montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé sept (7) jours avant le début de l'activité. À la date correspondant à la moitié des jours de réservation (mi-terme), un dernier montant équivalent à 50 % de la facture totale sera exigé.
- En ce qui concerne la location de plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est supérieure à celle indiquée au contrat, une facture sera émise dans les sept (7) jours suivant l'activité.

Advenant le non-paiement d'un de ces montants, le contrat de location sera immédiatement résilié.

Procédure d'annulation :

Pour l'annulation de la location par le client, une demande écrite doit être présentée auprès du service concerné, soit le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire (SLSVC) ou le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) :

- Une annulation complète reçue sept (7) jours ou plus avant la date de début de réservation sera remboursée en totalité par chèque.
- Une annulation complète reçue à moins de sept (7) jours avant la date de début de la réservation sera remboursée par chèque en excluant 20 % du montant total du contrat pour la période couverte qui sera conservé à titre de dédommagement par la municipalité.
- Une annulation complète reçue au moins deux (2) jours avant le début de la réservation en raison de facteurs météorologiques approuvée par le service concerné sera remboursée en totalité par chèque (activités extérieures seulement).
- Une annulation partielle reçue au moins deux (2) jours avant le jour visé sera remboursée en totalité par chèque.
- En ce qui concerne la location des plateaux sportifs extérieurs : dans le cas où l'utilisation réelle est inférieure à celle indiquée au contrat, le client sera remboursé par chèque jusqu'à concurrence de 20 % du montant déjà acquitté.

Si aucune annulation n'est demandée et que le participant ne se présente pas à la réservation, aucun remboursement ne sera émis.

Advenant l'annulation de la location par la Ville de Repentigny pour un cas d'urgence, de force majeure ou pour des raisons indépendantes à sa volonté, le client sera remboursé par chèque en totalité, soit 100 % des coûts de location. Dans ces circonstances, aucun dommage ne pourra être réclamé à la Ville.

Note dans tous les cas :

Les frais relatifs à la SOCAN devront être acquittés par le locataire pour toute activité impliquant de la diffusion musicale.

Un permis de réunion ou de vente d'alcool est obligatoire pour toute activité servant ou vendant des produits alcoolisés dans les bâtiments municipaux ou plateaux sportifs. La demande et les frais associés sont à la charge du locataire. Lors de la réservation, si le tout est accepté par le Service émettant le contrat, un délai de quatre (4) semaines minimum est à prévoir afin de recevoir votre permis d'alcool avant la tenue de votre événement. Vous devez laisser à la municipalité une copie de la demande de permis d'alcool une fois signée par un officier municipal.